

## Salaires des fonctionnaires : réaction de la cour des comptes

Dans le cadre du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), le gouvernement a augmenté le point d'indice des fonctionnaires en juillet 2016 et février 2017 (à chaque fois +0,6 %) après six années de gel.

Et malgré cette augmentation au minima et qui ne répond pas aux exigences sociales des fonctionnaires, la Cour des comptes n'a pas manqué l'occasion pour préciser que cette revalorisation a coûté entre 600 et 700 millions d'euros !

Cette déclaration de la cour des comptes tombe à un moment où des politiques remettent en cause le rôle, la place et le fonctionnement de la Fonction publique. Ainsi les enchères ne manquent pas pour réduire le nombre de fonctionnaires.

Dans le même temps, on note avec satisfaction l'avis\* positif du CESE (Conseil économique, social et environnemental) qui juge essentielle la Fonction publique et réaffirme sans ambiguïté le lien entre le statut, les principes qui le régissent, et l'intérêt général. Il explique que si les fonctionnaires ont un statut et sont régis par des règles en partie dérogatoires au droit commun, c'est pour mieux répondre à des besoins fondamentaux de la société.

Ces positionnements, surtout dans la période que nous traversons, montrent que rien n'est gagné d'avance et que la vigilance demeure la priorité pour la SNUEP et la FSU. Et donc plus que jamais nous devons rassembler nos forces pour réclamer plus de justice sociale et plus d'école pour les jeunes les plus défavorisés. Sinon c'est le populisme qui occupera le terrain.

On le voit déjà dans notre champ professionnel à travers des publications mensongères qui cachent un malaise profond et une volonté de passer d'un sujet à un autre sans jamais s'arrêter afin de maquiller les propos précédents. Un tel comportement ressemble beaucoup à celui de quelques personnalités politiques comme Nicolas Sarkozy qui pondait chaque semaine un « machin » pour montrer qu'il était là et détourner des vrais problèmes.

Son époque est d'ailleurs caractérisée par un coup dur apporté à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. Ainsi son ministre de l'EN a malheureusement réussi son coup en faisant passer sa « rénovation de la voie professionnelle ». Huit ans après la généralisation du Bac pro 3ans, toutes les publications montrent que le but était de faire des économies sur le dos de nos élèves. Mais pas seulement car le mode de calcul de la DHG qui est un pur produit de cette « réforme » donne beaucoup de marge à l'administration pour faire encore et toujours des économies mais aussi, dans le même temps, pour créer des conflits à l'intérieur des équipes pédagogiques.

(\*) Avis du Conseil Économique Social et Environnemental, sur "l'évolution de la fonction publique et les principes qui la régissent", voté le 24 janvier 2017.

**Le congrès académique du SNUEP-FSU de Bordeaux s'est réuni le 9 février à Langon. Ce moment a été l'occasion pour élire les nouvelles instances académiques et les représentants de l'académie au congrès national.**

**Nous reviendrons dans un prochain Bulletin sur les différentes décisions prises lors de ce congrès.**

**27 au 31 mars 2017**

**6<sup>e</sup> Congrès national  
Bourges 2017**



**VALORISER  
L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
UNE EXIGENCE SOCIALE**

## **Une Jurisprudence concernant l'Enseignement professionnel : combien d'heures pour le suivi des élèves en stage ?**

Une collègue d'un lycée professionnel a demandé le règlement des heures supplémentaires qu'elle estime avoir réalisées, au cours de l'année scolaire 2013-2014, au titre de l'encadrement pédagogique d'élèves de seconde et de première pendant leurs PFMP.

Elle a obtenu en première instance "une somme correspondant à 18 heures supplémentaires". La Cour administrative d'appel de Nancy confirme ce jugement et rappelle que la charge de l'encadrement pédagogique des élèves doit être "répartie entre les enseignants en tenant compte, notamment, du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement qu'ils dispensent dans cette division" et que cet encadrement "est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine" et par élève, "dans la limite de trois semaines par séquence de stage". L'enseignante a participé à l'encadrement pédagogique de 14 élèves de seconde professionnelle pour deux séquences (3 et 4 semaines) et de 19 élèves de première pour deux séquences (4 et 4 semaines, 20 élèves pour la seconde), mais elle "n'a pris en charge que leur évaluation, le suivi des élèves ayant été réalisé par l'un de ses collègues". Dès lors, "cet encadrement ne saurait être comptabilisé dans le service de Mme B... que pour une heure par semaine", elle a donc accompli 201 heures au titre de leur encadrement pédagogique alors que ses obligations hebdomadaires de service pendant ces périodes représentaient un total de 166 heures, elle avait donc droit au paiement de 35 heures supplémentaires, elle en a perçu 17 car elle n'était pas fondée à réclamer le paiement de plus de 18 heures supplémentaires.

La décision n° 15NC02385 du jeudi 26 janvier 2017 [ici](#)



## Campus des métiers \*: à marche forcée !!!

Vous trouverez ci-dessous des extraits d'un témoignage d'un collègue du Lycée professionnel Philippe Cousteau de St-André de Cubzac suite à un CA récent. C'est effarant !

« Lundi 6 février, CA du LP Philippe Cousteau. Madame La Chef d'établissement annonce en question diverse : " *Labellisation Campus des métiers*". Réaction des enseignants : " *Pourquoi n'avons-nous pas eu d'information au préalable ?* » Réponse de la Proviseure : " *Il fallait le demander avant le vote de la modification de l'ordre du jour*". Tout le monde s'interroge et pose des questions afin d'en savoir plus. On apprend alors que cela serait une demande du lycée professionnel de Blaye. Celui-ci souhaiterait être labellisé Campus des métiers. Et pour cela, il doit créer un réseau de formation plus large sur la spécialisation de la maintenance en lien avec le nucléaire.

Nous nous interrogeons alors sur ce possible engagement. La Proviseure-adjointe et la Directrice déléguée à la formation professionnelle et technologique répondent de concert qu'il n'y a aucun engagement « à part une durée de quatre ans » (sic). Nous rétorquons qu'il y a sûrement une contrepartie à la labellisation. Elles nous réaffirment qu'il n'y a rien à craindre : " *Ce n'est qu'une appellation qui ne changera rien pour le LP* ". Sur ce, Mme La Proviseure coupe court aux débats et affirme que nous n'allons pas voter mais juste donner un avis. Résultat : une majorité de pour !

C'est clair, nous avons manqué de vigilance dans cette affaire. Mais à notre corps défendant, nous avons en face de nous une chef d'établissement habile en calculs. Elle n'a eu de cesse de nous reconforter sur une DHG identique à l'an passé et que rien ne changerait. Elle nous affirmait à chaque réunion depuis la rentrée de janvier que le CAP CIP n'était plus menacé. Ce qui sous-entendait pour nous au LP Philippe Cousteau, qu'elle cessait ses menaces d'ouverture en mixité pour cette section. En effet, il y a deux ans, nous avons lutté pour éviter l'entrée de l'apprentissage dans cette formation ! Nous déplorons fortement ce chantage qui voudrait nous faire « payer » notre volonté affichée, après un vote démocratique, de refuser l'apprentissage dans notre établissement. »

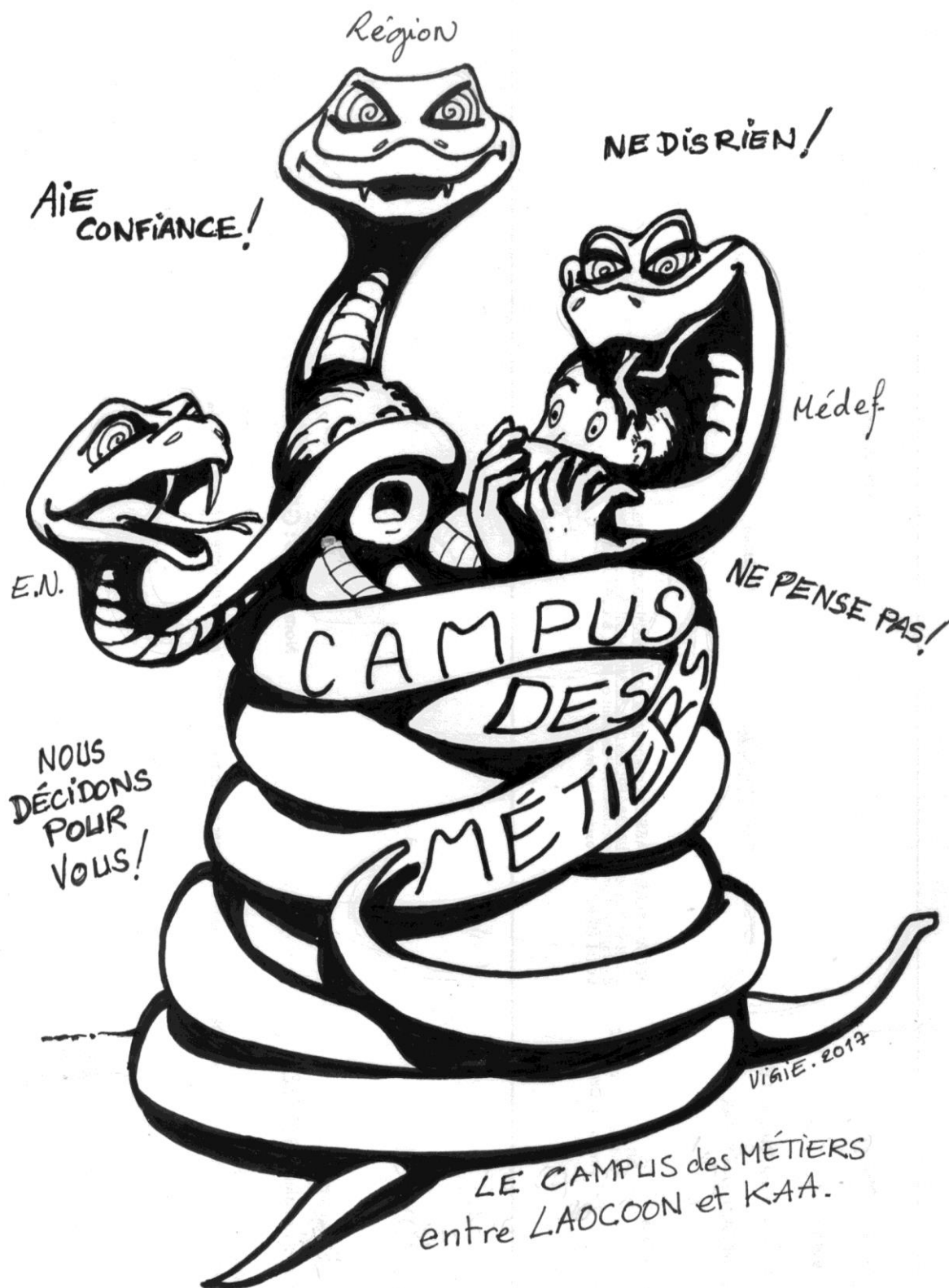
Pour nous, il est impensable qu'en 2017, on en soit encore là dans l'éducation nationale. Comment voulez-vous que les enseignants ne souffrent pas de cet autoritarisme ? Il est insupportable qu'en moins de 5 minutes on évacue en CA un sujet qui aura de fortes conséquences sur l'avenir de certaines sections du LP, sur l'avenir des postes mais aussi de notre statut. Certes, on peut réfléchir ensemble à toute évolution (que l'on appelle souvent « réforme » d'ailleurs !) mais jamais à marche forcée et sans obtenir le consentement des principaux intéressés. Nous ne pouvons pas laisser faire !

\* Le Campus des métiers : Le label Campus des métiers (décret n° 2014-1100 du 29/09/2014) identifie sur un territoire un réseau entre des formations professionnelles, technologiques, générales du secondaire et supérieur, en formation initiale ou continue, centré sur des filières spécifiques liées à l'offre d'emploi régionale ou nationale : « *Les formations accueillent des élèves, des étudiants, des apprentis ou des stagiaires de la formation professionnelle* »...

A ce sujet, notre collègue ajoute : « **Donc un enseignement en mixité qui va fragiliser notre statut, globaliser** notre service et rendre nos conditions de travail encore plus insoutenables. Ils pourront passer de l'initial à la formation continue, d'une formation générale à une formation pro ou à une autre technologique. Il n'y aura plus de différence entre les formations. Une tendance à réellement faire de la seconde une année indéterminée et un bac pro en seulement 2 ans. Et les filières spécifiques risquent d'entraîner la fermeture de sections hors filière ! Par ailleurs, le label

n'apporte rien en termes de moyens, mais prive l'établissement de ses décisions en termes de formation. Ce campus sera dirigé par un chef de projet qui pilotera les établissements entre eux, les décisions seront prises par d'autres personnes que nous. »

Nous avons donc tout à craindre de cette « évolution » d'autant plus qu'elle est proposée au pas de charge et sans concertation. Comme d'habitude, c'est loin d'être innocent !!!





## **Les Régions réclament la maîtrise de la carte des formations, y compris pour l'enseignement général : une gourmandise sans limite**

Dans un communiqué publié récemment, les Régions de France viennent d'adresser aux candidats à l'élection présidentielle "huit propositions pour poursuivre la régionalisation". Le document évoque l'éducation, et part du constat que "la mission des Régions est d'organiser au mieux la chaîne éducation-insertion-développement économique".

Mais ce qui est nouveau, c'est le transfert de "la carte des formations de l'enseignement général et technologique et du post-bac", ainsi que l'orientation scolaire et les CIO "pour notamment favoriser l'enseignement professionnel et l'alternance". Le pilotage de l'enseignement professionnel leur permettrait de "faire de l'alternance une filière d'excellence" en développant "l'apprentissage, notamment dans les lycées professionnels", en renforçant l'alternance au lycée professionnel "au-delà des durées actuelles de la formation en entreprise".

Pour nous, la carte des formations professionnelles doit sortir des contingences économiques locales et s'affranchir de la seule adéquation formation/emploi. Le SNUEP-FSU revendique une réelle reprise en main des cartes de formation par les rectorats afin de ne pas réduire les choix d'évolution aux besoins locaux et immédiats des entreprises.

### **Campagne exceptionnelle de notation administrative**

Grace au PPCR, la campagne de notation administrative annuelle sera supprimée. Elle va être remplacée par des RDV de carrière à partir de la rentrée prochaine. Pour le moment, la circulaire précisant les modalités de l'évaluation n'est pas publiée. Ainsi une [circulaire académique](#) a été adressée aux CE pour permettre l'évaluation exclusive des personnels n'ayant pas été notés au titre de l'année scolaire 2015-2016 pour divers motifs. Les Chefs d'établissement sont destinataires de la liste des collègues concernés.

### **Indemnité de départ volontaire : modalités de versement**

La nouvelle circulaire concernant le départ volontaire vient d'être publiée dans le Bulletin officiel n°6 du 9 février 2017.

Elle abroge et remplace la circulaire n° 2014-156 du 27 novembre 2014 (BO n° 45 du 4 novembre 2014). Elle prend en compte les modifications apportées par le décret n° 2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'État.

La [nouvelle circulaire](#) a pour objet de préciser sous quelles conditions et selon quelles modalités les personnels de l'éducation nationale peuvent bénéficier de cette indemnité.

**Le bureau académique du SNUEP-FSU vous souhaite de très bonnes vacances.**